

■ FINANCES LOCALES

Le budget 2019 en chiffres

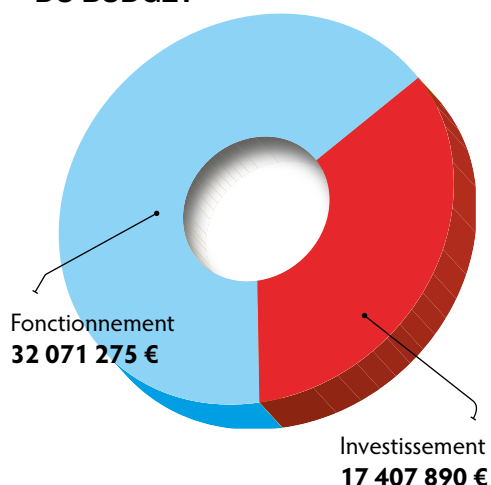
LE BUDGET 2019 a été voté en conseil municipal le 4 avril. La bonne gestion de la ville permet une nouvelle fois d'investir fortement, sans augmentation de la fiscalité locale, et même avec une légère diminution du taux de la taxe foncière.

En dépit d'un contexte peu favorable aux collectivités locales (suppression progressive de la taxe d'habitation, dotations en baisse et dépenses liées aux réformes du Gouvernement en hausse), la bonne santé financière de la ville, obtenue grâce à une maîtrise des dépenses et à une gestion saine, permet de poursuivre la rénovation ou la réalisation d'équipements, de finaliser le programme de rénovation urbaine et d'améliorer les services aux administrés. Le budget primitif s'élève à **49 479 165 €**, dont **32 071 275 €** consacrés à la section de fonctionnement et **17 407 890 €** à la section d'investissement. En 2019, la Ville investira un peu plus **14 000 000 €** en opérations nouvelles.



Perspective du nouveau réfectoire du groupe scolaire Tesson.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET



Entretien et adapter les écoles, les équipements culturels et sportifs

Près de 2 000 000 € seront utilisés pour les écoles, dont 1 317 000 € pour la construction du réfectoire du groupe scolaire Tesson et des travaux d'entretien et d'amélioration (isolation au groupe scolaire Maurice de Seyne, travaux de sécurité, maçonnerie, mobilier de restauration...). La poursuite du dispositif de dédoublement des classes pour les CE1 nécessite un budget de 165 000 euros. En ce qui concerne le sport, une enveloppe de 723 800 euros a été prévue. Cette somme comprend les travaux de la piscine (étanchéité et isolation), des études pour agrandir le gymnase Jean Zay et améliorer Coubertin. La culture n'est pas oubliée, avec des aménagements prévus au château des Bouillants pour 100 000 € qui seront utilisés pour rénover les salles et les menuiseries extérieures.

Ce site accueillera à nouveau des expositions, mais également une antenne de la médiathèque. Sont prévus également des travaux à l'Espace Pierre Bachelet pour 107 600 € (bureaux, équipements et travaux de chauffage). L'ensemble des travaux sur les autres bâtiments est chiffré à 1,6 millions d'euros, avec un axe important : la mise en accessibilité PMR, qui nécessite à lui seul un tiers des dépenses évaluées.

Soutenir l'offre de santé sur le territoire

Les investissements pour l'année 2019 concernent également la construction du pôle santé, dont les travaux devraient débuter au dernier trimestre. Pour cette année, le budget de cette opération est constitué de frais d'études représentant 250 000 €. Le nouveau pôle santé accueillera une dizaine de professionnels, dont certains sont déjà présents dans les an-

ciens locaux de la clinique (voir le compte-rendu du conseil municipal, page 14).

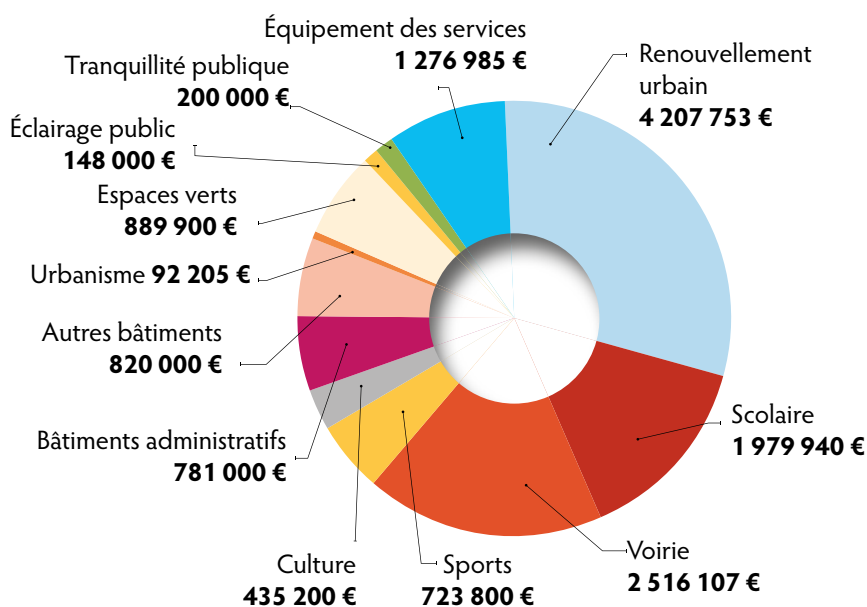
Faire naître un nouveau centre-ville et finaliser le programme de rénovation urbaine

Plus de 4 millions d'euros sont investis dans le renouvellement urbain. Opération phare et déjà bien lancée, le réaménagement du centre-ville bénéficiera d'une enveloppe de 2 631 253 euros. Cette somme sera utilisée pour finaliser la voie Beltrame et réaménager le parc de l'hôtel de ville en créant notamment une aire de jeux, et des cheminements piétons et cyclables. La place Mazet est, quant à elle, amenée à devenir une « place de village » pour accueillir le marché forain. Après la construction du nouveau centre commercial de l'Abbaye, ce sont dorénavant les espaces extérieurs qui vont être traités : 976 500 € y sont consacrés, notamment pour la démolition de l'ancien centre. Les abords seront largement ouverts sur les bâtiments voisins, éclairés et entourés de 450 arbustes et de 1 500 m² de verdure. Les travaux de réfection de voirie, et notamment d'aménagement des avenues Gabriel Péri/Forêt (avec entre autres la création d'une piste cyclable)

représentent un investissement prévisionnel de 360 000 € pour 2019. 889 900 € sont consacrés aux espaces verts, dont une partie destinée à la création d'une liaison douce dans le parc de l'Abbaye du Lys. Des jeux

pour enfants seront installés au château Soubiran et dans le parc de l'Abbaye. La rénovation de l'éclairage public se poursuit, avec le choix de matériels plus économiques et qui puissent être régulés.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR



Comment sont financés ces investissements ?



La Ville souhaite favoriser l'installation de praticiens au Pôle santé.

Les dépenses d'investissement sont financées à 33 % par des fonds propres (dont une grosse partie venant de l'épargne de la ville), à 6 % par des subventions d'équipement – qui viennent de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et à 61 % par des emprunts. Ce dernier pourcentage peut paraître élevé, mais il diminuera après intégration des résultats 2018 et en fonction des besoins de trésorerie.

La dette de la Ville a augmenté en 2018 en raison de l'acquisition du site de la clinique de l'Ermitage. Mais cette situation est temporaire, puisque la Ville est en cours de négociation pour revendre ce site (dans lequel elle aura conservé une parcelle d'environ 1 700 m² pour construire le pôle santé), pour un montant équivalent à celui de l'achat.

Quelles sont les dépenses liées au fonctionnement de la ville ?

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 28 593 909 € hors autofinancement, augmentent de 1,36 % par rapport au budget primitif 2018 et représentent 1247 € par habitant.

PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Personnel	17 186 000 €
Charges à caractère général	8 746 884 €
Autres charges de gestion	1 820 525 €
Charges financières	599 500 €
Charges exceptionnelles	41 000 €
Dépenses imprévues	200 000 €

Comment est financée la section fonctionnement du budget ?

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 32 021 275 €, sont en augmentation de 2,95 % par rapport au budget primitif 2018.

> **Les dotations et subventions** s'élèvent à plus de 9 millions d'euros et représentent 29,31 % des recettes de fonctionnement. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) a été évaluée à 7 222 160 €. La Dotation forfaitaire, en baisse de 0,34 %, a été évaluée à 2 850 000 € suivant les orientations de la Loi de finances pour l'année 2019. La Dotation de solidarité urbaine (DSU) est en hausse et représente 4 112 160 €. Elle est calculée sur la base de critères sociaux : potentiel financier par habitant, logements sociaux, bénéficiaires d'allocations logements, revenus par habitants. Enfin, la Dotation nationale de péréquation (DNP) devrait être de 260 000 €. Elle a pour objectif d'assurer la répartition égalitaire de la richesse fiscale entre les communes.

> **Les impôts et taxes** : Les recettes issues de la fiscalité représentent 63 % des recettes de fonctionnement de la ville, soit 20 260 400 €. Pour 2019, le produit des contributions directes est estimé à 13 321 000 €. La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine versera à la ville 3 566 900 € au titre de l'attribution de compensation. La Ville percevra également 400 000 € au titre de la Dotation de solidarité communautaire.

> **Le Fonds de solidarité des communes d'Île-de-France**, quant à lui, est inscrit à hauteur de 1 900 000 €. Il a vocation à favoriser la répartition équitable des richesses entre les communes d'Île-de-France au profit de communes devant répondre aux plus forts besoins sociaux.

> Enfin, **les participations des usagers**, d'un montant de 1 599 350 €, représentent 5 % des revenus. La Ville poursuit, comme les années précédentes, sa volonté de limiter la hausse des tarifs des services municipaux afin qu'ils restent accessibles.



GILLES BATAIL, MAIRE DE DAMMARRIE-LÈS-LYS

« La suppression de la taxe d'habitation soulève un problème d'équité entre les administrés »

« À Dammarie-lès-Lys, nous avons 42 % de logements sociaux, et donc autant de foyers qui, avec la suppression de la taxe d'habitation, ne vont plus s'acquitter d'un impôt local. Les habitants concernés utilisent les services municipaux et bénéficient de façon générale des dépenses effectuées pour améliorer le cadre de vie, qu'il s'agisse de l'entretien des espaces verts, de la voirie, des équipements sportifs, culturels... Seuls vont continuer à contribuer les propriétaires de leur logement par le biais de la taxe foncière, ce qui constitue à mes yeux un réel problème d'équité fiscale. En effet, à Dammarie-lès-Lys, cette possession d'un bien n'est pas synonyme de richesse mais le reflet d'un parcours résidentiel qui a permis de passer d'un statut de locataire à celui de propriétaire, au prix d'efforts financiers, d'économies et souvent d'un emprunt. Aussi, nous avons décidé de baisser le taux de la taxe foncière de 1 %. Cette décision municipale risque toutefois d'être peu visible pour les contribuables, en raison des hausses mises en œuvre par d'autres et notamment l'État qui décide de l'évolution des bases fiscales. Mais il nous semblait important de faire



La taxe foncière payée par les propriétaires demeure l'une des principales recettes de fonctionnement.